

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023 A 18 H**

Date de convocation : 02 / 06 / 2023
Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

X	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
X	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
X	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Gérard MIALON
	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
X	Franck FARGIER	X	Alain SABATIER
X	Teddy GARDES	X	Sylvie SAGNARD
X	Émilie ARSAC		

Absent(s) : 1

Excusé(s) représenté(s) : 0

Secrétaire de séance : Mme Sandrine EXBRAYAT

ORDRE DU JOUR

- 1 Vote des délégués sénatoriaux
- 2 Délibération désignation des délégués sénatoriaux
- 3 Délibération vente terrain lot 10 aux Coustilles
- 4 Délibération création de poste en CDD saisonnier service école
- 5 Délibération création de poste en CDD de droit public service école
- 6 Délibération création de poste en CDD de droit public services techniques
- 7 Délibération pour résiliation contrat AGEDI
- 8 Délibération suppression régie cantine et régie d'avance
- 9 Délibération nomination titulaires et suppléants pour la régie salle polyvalente et le droit de place
- 10 Délibération pour les jurés d'assises 2024
- 11 Délibération pour demande de subvention pour le projet « aire de jeux »
- 12 Questions diverses

Rajouts ordre du jour :

- 1 Création de poste CDD agent contractuel service école
- 2 Délibération décision effacement de dette ramassage scolaire
- 3 Vente terrain ZB346 zone artisanale

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces rajouts

Vote des délégués sénatoriaux

Le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Au sein du conseil municipal une liste « A » a été constituée et est proposée au vote.

Sont candidats :

- Délégués titulaires : CHAIZE Fernand, SAGNARD Sylvie, MIRMAND Michel
- Délégués suppléants : MIALON Gérard, ARSAC Emilie, HABOUZIT Guillaume

Après un vote à bulletin secret, le dépouillement a donné :

Nombre de votants/

- Liste « A » : 11 voix
- Bulletins blancs ou nuls: 3

2 Délibération désignation des délégués sénatoriaux

Conformément au résultat du vote ci-dessus sont désignés

- Délégués titulaires : CHAIZE Fernand, SAGNARD Sylvie, MIRMAND Michel
- Délégués suppléants : MIALON Gérard, ARSAC Emilie, HABOUZIT Guillaume

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention approuve cette désignation et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires .

3 . Délibération vente terrain Lot 10 aux Coustilles

Une demande de réservation du lot n° 10 au lotissement les Coustilles 2 a été déposée par M FIALON Bastien et Mme FARGIER Emilie

Le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention ,

- décide de céder le lot n° 10 du lotissement les Coustilles 2 à M. FIALON et Mme FARGIER, au prix fixé par délibération n°26-2020, soit 15 € le m2, les frais de géomètre, enregistrement, notaire seront entièrement à la charge des acquéreurs qui devront l'accepter ;
- autorise, M le Maire, aux fins de signature, promesse de vente et actes notariés

4 . Délibération création de poste en CDD service école

Le Maire expose que suite à la demande de l'ATSEM de l'école publique qui a sollicité une disponibilité de 2 ans, il y a lieu de créer un poste en CDD accroissement temporaire d'activité à temps non complet de 28/35ème, de 1 an pour pourvoir à son remplacement à partir du 01/09/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix Pour , 0 Contre , 2 Abstentions approuve cette création de poste et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires .

5 Délibération création de poste en CDD de droit public service école

Le Maire expose que pour assurer le service garderie, cantine, ménage et aide à la classe maternelle les matins, il y a lieu de créer un poste en CDD de droit public à temps non complet de 24/35ème, de 1 an à partir du 01/09/2023

043-2143033
Reçu le 06/07/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix Pour , 0 Contre , 2 Abstentions approuve cette création de poste et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires .

: Rajout 1 : Création de poste CDD agent contractuel service école

Le Maire expose qu'il y a lieu de créer un poste en CDD agent contractuel de droit public, commune de moins de 2 000 hts, pour service école à temps non complet de 16 / 35 -ème, à partir du 01/09/2023 en remplacement du poste emploi accroissement temporaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix Pour , 0 Contre , 2 Abstentions approuve cette création de poste et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires .

6 Délibération création de poste en CDD de droit public services techniques pour travailleur handicapé

Le Maire expose que suite au non renouvellement du contrat de remplacement au services techniques, il y a lieu de créer un poste en CDD de droit public pour travailleur handicapé à temps complet de 1 an renouvelable à partir du 12/06/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix Pour , 0 Contre , 3 Abstentions approuve cette création de poste et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires .

7 Délibération pour résiliation contrat AGEDI

Le Maire expose qu'un contrat AGEDI (logiciel cadastré) depuis 2018 n'est plus utilisé car remplacé par un logiciel mis à disposition par la Com-Com Mézenc-Loire-Meygal. Il y a donc nécessité de résilier le contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention approuve cette résiliation et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires .

8 Délibération suppression régie cantine et régie d'avance

Le Maire expose que suite à la modification du paiement du service cantine : paiement par titre établi chaque fin de mois, et de la non utilisation de la régie d'avance, il y a lieu de les supprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention approuve ces suppressions et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires .

9 Délibération nomination titulaires et suppléants pour la régie salle polyvalente et le droit de place

Le Maire expose que suite à des départs et des changements il y a lieu de nommer pour les régies :

- Salle polyvalente : Mme CALDAS Elisabeth en qualité de régisseur titulaire et M MIRMAND Michel en qualité de régisseur suppléant.
- Droit de place : M GENTES Bernard en qualité de régisseur titulaire et M MIALON Gérard en qualité de régisseur suppléant ;

Ces nominations prendront effet à partir de ce jour, le 09 / 06 / 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention approuve ces nominations et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires

10 Délibération pour les jurés d'assises 2024

Suite au tirage au sort effectué par le Conseil Municipal, à partir de la liste électorale ont été désignés :

- M. ARSAC Frédéric, route de St Julien
- M. NOGARET Hubert, le Bec de Jat
- Mme CARON Isabelle, Le Montet

11 Délibération pour demande de subvention pour le projet « aire de jeux »

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de la Région, au titre d'aménagement d'une aire de jeux inclusive.

Le coût estimatif de l'opération qui se déroulerait en 2 tranches est de 30 000 €.

Le montant de la subvention sollicitée est de 15 000 € soit 50%, les fonds propres 15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention approuve cette demande de subvention et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires .

Rajout 2 : Délibération effacement de dette ramassage scolaire

Il y a lieu d'effacer une dette concernant une famille de Moudeyres dont un enfant fréquente le ramassage scolaire 115-03 pour une somme de 63,45 €, année 2022 / 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention approuve cet effacement de dette et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires .

Rajout 3 : Vente de terrain ZB 346 zone d'artisanale Les Coustilles

Suite au désistement du précédent acquéreur, une demande d'acquisition de cette parcelle ZB 346, d'une superficie de 2660 m², a été déposée en mairie le 08/06/2023 par M PALHIER et Mme MAURIN, gérants de l'entreprise de maçonnerie GIRAUD SA, au prix de 4,60€ le m². Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 5 € le m² car une étude de sol est nécessaire et précise que l'usage de ce terrain est uniquement professionnel, artisanal ou commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention décide :

- de céder la parcelle ZB 346 à M PALHIER et Mme MAURIN au prix de 5 € le m², les frais de géomètre, enregistrement, notaire seront entièrement à la charge des acquéreurs qui devront l'accepter
- et autorise le Maire, aux fins de signature, des promesses de vente et des actes notariés.

12 Questions diverses

- Demande de l'école privée de Lantriac pour éventuelle participation cantine et scolarité des élèves de Laussonne qui y seraient inscrits : refusé
- L'appel pour maîtrise d'œuvre de l'aménagement du bourg est en cours
- La ligne de trésorerie de 200 000 € a été renouvelée
- La secrétaire de mairie demande de télé-travailler certains jours pendant cet été accepté

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures

